

Je ne puis me voir oubliée et
frustrée jusques icy au petit
soulagement que je croiois ne me
pourrois ménager mayant esté
promis de la charité de Monsieur
mon frere, et quy estoit escheu
lan passé et en celuy cy des le mois
de May, Et bien que le payement
en a esté souvenant retarde quoy
que lon en aye eu lordonnance
come la bonte fraternelle la fait
des le mois de fevrier dernier
doner pour lannee passée, toute
fois nul payement nestant suivy
je vous Monsieur vous reitourn
les prieres que je vous ay faicte
tant par Mr Kinschot que de
mes precedantes afin que selon
vos contraires offres il vous plaise
emploier vre credit pour faire
que le sieur de Volbergen ressoive un
commandement expres que sans plus

de remettre les biens d'iceluy prisme touchant
tant ce qui est escheu l'an passé que
ce qui est pour celle cy, car a ne vous
rien celer j'en ay tel besoyn que je
suis pour y succomber, l'honneur
que j'ay de vostre seur d'un prisme de
si grande octroyte me fait esperer,
mesme en mon affliction de veue
que si petite somme apres l'avoir tant
attendu ne me sera pas desniee et
je vous assure bien que cest estant
redoublé tellement les destroits on se
me trouve que j'en suis tout a fait
abatue et de voir que ses malheurs
d'Allemagne, tant de personnes ont
veu de Monsieur mon frere et en
sa consideration grand soulagement
et que mon pauvre fils ayant
l'honneur de vostre respect et filliel
na peu obtenir celuy que j'ay si
souhaité et a main jointe demande
pour luy, ou quel que autre employ
selon sa naissance l'ayant jette en
se naufrage entre les bras d'un si
puissant oncle et bon

frere de la sincerite duquel je me
fusse bien promis de pourvoir obtenir
comme je fero quelque chose pour
d'autres, afin que je ne parle pas de
mien le coeur me seigne et que en un
pays ou Monsieur son grand pere
a este le liberateur, on tesmoigne
sy peu de charite pour luy pardonner
Monsieur que soit vous deschargés
mes amertumes et venez selon v're
equite naturelle a mon secours,
ou apres dieu jay sy grande fiance
que je me promets que selon vostre
indulance et tres rares dons que vous
pocdes vous prendrez la peine d'agir
pour mon bien de quoy je vous en
supplie, ce sera v're oeuvre de pieté que
le seigneur remunerera et je vous en diray
et les miens toute l'obligation du monde
je vous en assure et que je suis

Monsieur

V're humble et tres affectionné
ne ar vous servir
AMELIE WINGE JARVIN

de Monfort ce
28^e de septembre
1648

A Monsieur
Monsieur Huguenot
Seigneur de Zuillichem

